

# MA SANTÉ ET MES AIDES SOCIALES



<b>MA SÉCURITÉ SOCIALE</b>	<b>32</b>
<b>MA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ</b>	<b>35</b>
<b>AMÉNAGER MES ÉTUDES – HANDICAP</b>	<b>36</b>
<b>MON PÔLE D'INFORMATIONS ET D' ACTIONS SOCIALES</b>	<b>37</b>

## M'inscrire à l'Assurance Maladie

L'affiliation à la Sécurité sociale, le système de protection sociale français dont fait partie l'Assurance Maladie, est obligatoire et gratuite pour tous les étudiants.

### À quoi ça sert ?

La Sécurité sociale me permet de bénéficier d'une assurance santé gratuite qui facilite l'accès aux soins et au remboursement de la plupart de mes dépenses médicales : consultation chez un médecin, examens, achat de médicaments sur ordonnance...

### Comment m'inscrire ?

Dès que mon inscription à l'université est finalisée, je m'inscris sur le site internet multilingue de l'Assurance Maladie dédié aux étudiants internationaux : [etudiant-etranger.ameli.fr](https://etudiant-etranger.ameli.fr).

Je devrais fournir mon adresse postale en France et déposer des justificatifs. Si je ne parviens pas à m'enregistrer en ligne, je peux appeler le **36 46** (numéro gratuit, prix d'un appel local). Au besoin, un conseiller peut me répondre en anglais.

### CAS PARTICULIERS

- ♦ **je suis européen** (UE/EEE et Suisse) et j'ai une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) valide jusqu'à la fin de l'année universitaire. Je n'ai pas besoin de m'inscrire en ligne. Je présente ma carte directement lors de mes rendez-vous médicaux ;
- ♦ **je suis québécois** et bénéficie du protocole d'entente franco-québécois. Je remets le formulaire transmis par la RAMQ à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de mon lieu de résidence.

1

Je m'inscris sur  
[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



Je dépose  
mes justificatifs

- ◆ Carte d'identité/  
Passport
- ◆ Titre de séjour
- ◆ Copie intégrale  
ou extrait avec  
filiation de mon  
acte de naissance
- ◆ Relevé d'identité  
bancaire (RIB)
- ◆ Certificat de  
scolarité pour  
l'année en cours
- ◆ Autorisation  
parentale (- de 16  
ans)
- ◆ Documents  
complémentaires  
selon mon pays  
d'origine



Pour être mieux remboursé,  
je prends une assurance santé  
complémentaire (mutuelle)

2

Je crée  
mon espace  
personnel



Je télécharge  
mon attestation  
provisoire

Je dépose  
mes justificatifs  
manquants ou  
non conformes

Je télécharge  
mon attestation  
définitive

3

Pour des  
remboursements  
plus simples  
et plus rapides

J'ouvre mon  
compte personnel  
Ameli via  
l'application  
ou sur ameli.fr



Je demande  
ma carte vitale



Je déclare  
un médecin  
traitant lors d'une  
consultation



## Qu'est-ce que... ?

### LA CARTE VITALE

Suite à mon inscription à la Sécurité sociale, **j'ouvre mon compte personnel Ameli sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**.

Cela me permet de demander ma carte vitale, de consulter mes remboursements ou de déclarer un changement de situation.

Ma carte vitale simplifie le processus de remboursement des soins. Elle permet d'envoyer ma demande de remboursement directement par voie électronique. Je la présente à mon médecin lors de mon rendez-vous et si j'achète des médicaments sur ordonnance.

### UN MÉDECIN TRAITANT

**Pour bénéficier du meilleur taux de remboursement** des frais médicaux, je choisis un médecin référent, appelé « médecin traitant ». Il est chargé de mon suivi médical. Je peux déclarer un médecin traitant directement lors d'une consultation.

### UNE MUTUELLE

L'assurance maladie rembourse la majeure partie du coût de mes soins, mais souscrire une complémentaire santé individuelle (ou mutuelle) est recommandé pour **avoir de meilleurs remboursements**. C'est un service payant proposé par les compagnies d'assurances, les banques et les mutuelles étudiantes.

Même avec une mutuelle, mes frais de santé ne sont pas toujours remboursés à 100%. La partie non remboursée s'appelle le « reste à charge ».

En France, je dois avancer les frais chez le médecin et à la pharmacie avant d'être remboursé.

# Mon Service de santé universitaire (SSU)

**Ma santé est un atout essentiel pour la réussite de mes études. Des professionnels sont à ma disposition pour m'accompagner et me conseiller.**

## Je peux prendre rendez-vous avec un :

- ◆ médecin pour les examens de prévention, les vaccinations, les consultations et les certificats médicaux ;
- ◆ infirmier pour un entretien de prévention, d'éducation à la santé et des informations ;
- ◆ psychologue pour une consultation d'aide et de suivi en toute confidentialité ;
- ◆ spécialiste des addictions pour un avis et une orientation sur une consommation ou un comportement difficile à contrôler.

### Accueil de la Maison de la santé ou de la Maison des étudiants

61, avenue du General de Gaulle – 94000 Créteil

Par téléphone au **01 45 17 15 15**

Sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr) en recherchant SSU UPEC étudiant

## Je peux aussi bénéficier de...

### RÉSUS+, LE RÉSEAU DE SANTÉ DE L'UPEC

Pour une orientation dans le système de soins et disposer d'un accès privilégié aux professionnels de santé du réseau.

### RENCONTRES SANTÉ

Une fois par mois, le SSU organise des rencontres santé pour m'informer sur différents sujets : nutrition, addictions, bien-être, santé mentale...

En savoir plus

[www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/sante](http://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/sante)

**MA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ**

# AMÉNAGER MES ÉTUDES — HANDICAP

## Conditions d'études spéciales

Si ma situation personnelle, sociale ou professionnelle le nécessite, je peux bénéficier de conditions d'études spéciales.

### Pour qui ?

Cela concerne les étudiants : salariés, engagés, entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau, en situation de handicap, chargés de famille.

### Quels sont les aménagements possibles ?

L'organisation de l'emploi du temps, l'aménagement des examens et/ou de la durée du cursus d'études, un accompagnement personnalisé (tutorat, cours de soutien), le recours à l'enseignement à distance et aux technologies numériques...

### Comment en bénéficier ?

#### SI JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

1. Je me signale à la cellule handicap au plus tôt : [handicap@u-pec.fr](mailto:handicap@u-pec.fr);
2. Je prends rendez-vous avec le médecin du service de santé universitaire au 01 45 17 15 15 ou sur [doctolib.fr](https://doctolib.fr).

Une commission médicale déterminera ensuite les aménagements nécessaires.

#### DANS LES AUTRES CAS

Je dois déposer à l'administration une demande écrite adressée au **responsable de formation** dans les trois semaines qui suivent le début des enseignements.

Pour en savoir plus sur les justificatifs à fournir, je me rapproche du service scolarité de ma formation : [www.u-pec.fr/fr/formation/etudes-et-scolarite/vos-scolarites-de-filiere](http://www.u-pec.fr/fr/formation/etudes-et-scolarite/vos-scolarites-de-filiere)

## Une équipe à mon écoute

En tant qu'étudiant, je peux être confronté à des **difficultés financières ou personnelles**. Le pôle d'informations et d'actions sociales peut me proposer des réponses ou m'orienter vers les interlocuteurs adaptés.

Selon ma situation, **des aides financières ou alimentaires sont possibles**, grâce à la commission d'action sociale étudiante de l'université.

J'adresse mes demandes par mail à [social@u-pec.fr](mailto:social@u-pec.fr) ou par téléphone au 01 45 17 70 65.

Je peux aussi venir me renseigner sans rendez-vous lors des permanences du jeudi :

- ◆ logement de 9h à 12h ;
- ◆ aides sociales de 14h à 17h.

Une fois par mois, une distribution solidaire me permet de bénéficier d'un panier alimentaire complet.

### Assistance juridique

Des consultations juridiques anonymes et gratuites sont organisées un lundi sur deux, de 9h30 à 12h30, au service Vie de Campus, en partenariat avec le CIDFF\*. Une juriste est présente pour m'informer dans tous les domaines du droit.

Pour prendre rendez-vous, j'écris à : [permanencejuridique@u-pec.fr](mailto:permanencejuridique@u-pec.fr).

# MON PÔLE D'INFORMATIONS ET D' ACTIONS SOCIALES

### CELLULE STOP VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

Une cellule dédiée permet de signaler toute situation de violences ou discriminations dont je pourrais être victime ou témoin.

Les professionnels à mon écoute garantissent l'anonymat des victimes présumées et respectent les règles de confidentialité, d'impartialité et de neutralité, sans stéréotypes de genre.

Disponible 7j/7 de 9h à 21h, jours fériés inclus, au **01 41 83 42 09**.

[www.u-pec.fr/cellule-stop-violences-discriminations](http://www.u-pec.fr/cellule-stop-violences-discriminations)

Plus d'informations : [www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/social](http://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/social)

\* Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Val-de-Marne